



Séminaire de formation

« Les permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable et l'environnement, les nouveautés depuis le 1^{er} octobre 2007 »

Le samedi 4 décembre 2010

De 9 h 30 à 17 h

A l'European Campus Sainte-Thérèse, avenue Erasme au rond-point de l'Europe à dix minutes de la gare R.E.R. E d'Ozoir-la-Ferrière



RENSEIGNEMENTS & INSCRIPTIONS

R.E.N.A.R.D.

Le Bois Briard, 3 rue des Aulnes 77680 Roissy-en-Brie

Tél. : 01 60 28 03 04 – mél : association-renard@orange.fr

<http://renard-nature-environnement.pagesperso-orange.fr/>

Madame, Monsieur le Président, Madame, Monsieur,

L'European Campus Sainte-Thérèse nous accueille dans ses locaux. La journée de formation se déroulera dans un amphithéâtre avec projection et sonorisation. Des conditions idéales pour une journée consacrée aux déclarations préalables, permis de construire et d'aménager.

Nous prendrons le repas du midi dans le réfectoire du lycée. Nous remercions le directeur, M. Marcel-François BOUTHEMY de son accueil.

Nous regarderons à quelle étape des documents d'urbanisme s'insère un permis de construire et quelles sont les règles que le permis doit respecter. Nous verrons quelle doit être la composition des pièces d'un dossier de permis de construire et ce que doivent contenir ces documents.

A quel moment la consultation d'un permis de construire est-elle possible ? Peut-on avoir la copie d'un permis de construire, et quand ?

La protection des arbres et le permis de construire. La distance avec les voisins. L'emprise au sol, le droit des tiers seront, par exemple, examinés.

Un permis est-il conforme au P.L.U. ou au P.O.S. ? Et si le permis est conforme, mais mal inséré dans le paysage urbain, que peut-on faire ?

Quelques exemples de permis de construire, le résultat de quelques actions, les vôtres et les nôtres.

L'affichage sur le terrain et en mairie ; comment doit-il être fait ? Quel est le moment du départ du délai de recours ? Dans quels délais agir pour former un recours gracieux ou au Tribunal Administratif ?

Comment contester un permis de construire ? Quels documents avoir ?

Vous pouvez ne venir que l'après-midi, mais la participation à l'ensemble de la journée est vivement recommandée.

Cette formation est ouverte à tous. Merci de diffuser largement cette information auprès de vos adhérents !

Cordialement,

LE R.E.N.A.R.D.

PROGRAMME DE LA JOURNÉE

9 h 15 : accueil des participants

9 h 30 – 12 h : EN SALLE

- ❖ Présentation rapide de l'organisation des documents d'urbanisme
- ❖ Le règlement des P.O.S. et des P.L.U., la destination de la zone
- ❖ Les différents permis et déclarations dans le code de l'urbanisme

10 h 30 – 11 h : PAUSE

- ❖ Le droit des tiers
- ❖ Les changements d'affectation
- ❖ Bibliographie

12 h 30-13 h 30 : repas au restaurant du campus Sainte-Thérèse (repas à réserver pour 15 € en vous inscrivant avant le 29 novembre 2010)

14 h – 16 h 30 : EN SALLE

- ❖ Les informations à rechercher
- ❖ Exemples de dossiers de permis de construire
- ❖ Le permis modificatif, le permis tacite
- ❖ La conformité du permis de construire

15 h – 15 h 30 : PAUSE

- ❖ Les actions possibles, à quels moments
- ❖ Le recours gracieux, le recours contentieux, les risques
- ❖ Les conséquences du non respect du permis de construire
- ❖ Les vues du ciel pour repérer les constructions sans permis
- ❖ Les discussions et conventions avec les parties
- ❖ Quelques jugements annulant des permis de construire

16h30-17h : Echanges sur les expériences de chacun,

(Programme prévisionnel susceptible de modifications. Il ne sera pas distribué de documentation, mais les présentations comporteront les références des textes et des jugements et seront téléchargeables)

FICHE D'INSCRIPTION

Fiche à renvoyer au R.E.N.A.R.D, avec le chèque de règlement (une fiche par participant)

Nom : Prénom :

Adresse :

Tel :mél :

Association :

Inscription : 10 € - Repas du midi : 15 €
(s'inscrire avant le 29 novembre 2010)

Total :

Chèque n° Banque :

Je m'inscris à la formation du **samedi 4 décembre 2010** « Les permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable et l'environnement, les nouveautés depuis le 1^{er} octobre 2007... ».

Fait à, le

Signature

*Les présentations projetées seront mises en téléchargement
Les participants s'engagent à communiquer actions et résultats*

R.E.N.A.R.D. – 3 rue des Aulnes 77680 ROISSY-EN-BRIE
Tél : 01 60 28 03 04 – mél : association-renard@orange.fr
<http://renard-nature-environnement.pagesperso-orange.fr/>

FICHE D'INSCRIPTION

Fiche à renvoyer au R.E.N.A.R.D, avec le chèque de règlement (une fiche par participant)

Nom : Prénom :

Adresse :

Tel :mél :

Association :

Inscription : 10 € - Repas du midi : 15 €
(s'inscrire avant le 29 novembre 2010)

Total :

Chèque n° Banque :

Je m'inscris à la formation du **samedi 4 décembre 2010** « Les permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable et l'environnement, les nouveautés depuis le 1^{er} octobre 2007... ».

Fait à, le

Signature

*Les présentations projetées seront mises en téléchargement
Les participants s'engagent à communiquer actions et résultats*

R.E.N.A.R.D. – 3 rue des Aulnes 77680 ROISSY-EN-BRIE
Tél : 01 60 28 03 04 – mél : association-renard@orange.fr
<http://renard-nature-environnement.pagesperso-orange.fr/>